

CR DU CONSEIL MUNICIPAL N°19 du 15 février 2022

Membres présents : Bernard FERRET – Nicolas BONDUELLE – Sylvain RICOLA – Francine DANEL – Gilles FORT – Alistair MOON – Michel PIERIE – Nicolas RAYNAL – Jacques RIVIEYRAN – Corinne ROJO – Nicolas TRICHAUD – Sandrine VILLENEUVE – Verena VOARINO

Convocation du 9 février 2022

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Marie BERGOUGNOUX – Guilène ANDURAND

Procuration (s) : Marie BERGOUGNOUX à Bernard FERRET
Guilène ANDURAND à Nicolas TRICHAUD

Secrétaire de Séance : Gilles FORT

Approbation du compte rendu du conseil N° 18 du 18 Janvier 2022

Délibérations

1. Demande de subventions pour l'aménagement et la requalification des espaces publics de Mauriac.

Lors du précédent Conseil Municipal, il avait été projeté une estimation du plan de financement pour l'aménagement et la requalification des espaces publics de Mauriac.

Entre temps, l'analyse des offres réceptionnées du concours de la prestation schéma-croquis et les estimations financières ont permis d'être plus précis. Par ailleurs, l'opportunité d'une nouvelle subvention pour des projets de désimperméabilisations, accordée par l'agence de l'eau Adour Garonne, mérite d'être prise en compte car cela correspond à notre projet.

Un nouveau plan de financement est proposé à la délibération.

Il est proposé au conseil les quatre tableaux de financement correspondants aux quatre projets.

Tout en sachant qu'un point du cahier des charges était de ne pas dépasser un reste à charge de 100 000k€ (sous réserve de subventions à 80%).

A cette heure le projet retenu par la CAO ajouté au groupe de travail "Mauriac" penche à un fort pourcentage sur la version la plus coûteuse, qui dépasse le budget et qui ne répond que très partiellement à la problématique du stationnement. Ce dernier a été retenu grâce à une idée majeure d'aménagement. Le tout est de savoir si cette idée peut être transposée sur un autre projet et maître d'œuvre.

Requalification de l'espace public du Hameau de Mauriac, création d'une aire d'accueil touristique

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Total	
Etudes	10 000 €	Fonds concours	80 000 €	
Maitrise doeuvre	57 859 €	Etat DSIL (30%)	203 522 €	
SPS	7 000 €	Région et Agence de l'Eau désimperméabilisation 80%	255 000 €	
Travaux	603 547 €			
		AUTOFINANCEMENT/ emprunt	139 884 €	20,62%
TOTAL GENERAL	678 406 €	TOTAL GENERAL	678 406 €	
		Total subventions	538 522 €	79,38%

Après débat le conseil se prononce pour retenir le projet le plus onéreux comme base de dépôt de demandes de subventions pour un total de 678.406€ HT.

Question portée au vote : Pour ou contre le plan de financement et les demandes de subventions aux divers organismes

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

2. Dossier LEADER – Valorisation du petit patrimoine bâti (lavoir Mauriac)

Une des communes de l'opération collaborative intitulée « Programme de valorisation du patrimoine bâti des communes de Brens, Larroque, Montels, Rabastens, Salvagnac, Saint-Urcisse, Sainte-Cécile du Cayrou, Senouillac » a modifié sa demande. En tant que chef de file il nous revient de modifier la délibération N°12_2021_07 du 14 Décembre 2021.

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature	Montant en € HT	Origine	Montant en €	%
Travaux de restauration, rénovation et/ou réfection de bâtiments ou d'éléments de patrimoine	98 167,44	Europe Feader	52 802.93	48,00
		Etat	1 525,38	1,39
		Région	15 533,82	14,12
		Département	8 013.04	7,28
		Autofinancement communes	32 130.93	29,21
Achat de matériaux	11 838,66	dont 7118.31 € appelant du feader		
Total dépenses	110 006,10	Total ressources	110 006,10	100 %

Question portée au vote :

Pour ou contre la demande de subvention des fonds leaders dans le cadre de l'opération collaborative citée ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

3. Modification du nombre d'adjoints au Maire

Vu les dispositions de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), stipulant que « la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, lequel détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ».

Vu la décision du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 fixant le nombre d'adjoints à 3.

Vu, la délibération du 09 mars 2021 fixant à 2 le nombre d'adjoints, suite au décès de Mme Sandra VICENTE 2ème Adjointe.

Vu l'impossibilité d'exercer cette fonction en date du 9 Mars 2021 de Mme Francine Danel et ce par l'article L. 2122-5 et L. 2122-6 du CGCT car travaillant dans l'administrations financière.

Vu qu'à compter du 1 Mars 2022 Mme Francine Danel sera dégagée de cette impossibilité.

Monsieur le Maire propose de fixer à nouveau à 3 le nombre d'adjoints tel qu'il était au début du mandat.

Question portée au vote :

Pour ou contre la détermination du nombre d'adjoints à 3

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

4. Election du 3^{ème} adjoint au Maire

Le Maire fait appel à candidature. Francine DANEL est candidate.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Votants : 15

Bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Mme Francine DANEL – 14 Voix

Francine DANEL est élue adjointe au Maire au 2^{ème} rang du tableau des adjoints.

Selon l'article L 2122-7-2 du CGCT, quand il y a lieu, en cas de vacances, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Le tableau des adjoints est donc le suivant :

- 1^{er} adjoint : Nicolas BONDUELLE
- 2^{ème} adjoint : Francine DANEL
- 3^{ème} adjoint : Sylvain RICOLA

5. Vote de l'indemnité du nouvel adjoint et modification du tableau des indemnités

Le plafond des indemnités pour les communes dont la tranche de population se situe entre 1000 et 3499 habitants est fixé à 19.8% de l'indice brut mensuel qui est de 3889.40€ soit 770.10€. Il est proposé de verser à titre d'indemnité de fonction d' élu au nouvel adjoint le même taux que les deux autres. Soit un taux de 14.85% (c'est-à-dire 577.56€ brut et 505 € net) et de modifier en conséquence le tableau des indemnités ainsi que les crédits inscrits au budget.

Question portée au vote :

Pour ou contre le taux de l'indemnité attribué au nouvel adjoint et le nouveau tableau des indemnités

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

6. Achat de matériel et Ouverture de crédits anticipés avant le vote du budget

Avant la délibération ci-dessous le conseil doit écouter et débattre le rapport de la commission matériel afin de se prononcer ensuite.

Un de nos tracteurs acquis d'occasion en 1995 est arrivé au bout de sa vie (9700h) Il est préférable de penser à son renouvellement. La commission matériel a fait des recherches dans un premier temps pour un renouvellement d'occasion, mais devant la rareté s'est aussi tournée vers du neuf. Cinq fournisseurs ont été sollicités et un modèle particulier adapté à l'utilisation demandée a été retenu par la commission. Il s'agit d'un tracteur de marque New-Holland T4.65S avec cabine.

Il s'agit de délibérer pour ou contre l'acquisition de ce tracteur et son financement par l'ouverture de crédits au budget.

Question portée au vote :

Pour ou contre l'acquisition du tracteur à l'opération 270 « Achat gros matériel »

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Question portée au vote :

Pour ou contre l'ouverture des crédits à l'opération 270 « Achat gros matériel »

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Question portée au vote :

Pour ou contre le financement de l'acquisition du tracteur par un emprunt d'une durée de 7 ans

Le Crédit Mutuel fait une proposition pour un montant de 31 000€ au taux de 0.49% pour une durée de 7 ans et 100€ de frais de dossiers.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

Ce n'est bien souvent que grâce aux subventions que les collectivités peuvent porter de gros projets structurants. Il arrive que les délais de versement de ces subventions soient assez long. C'est le cas actuellement pour le dossier de la traversée du village, qui, tout en ayant restitué l'intégralité de l'avance de trésorerie (434 000€) il est encore attendu 60 631€ d'aides de l'Europe, 22 347€ de la DSIL (ETAT : partie éclairage city parc et église) ainsi que le FCTVA (environ 60 000€) soit un total de 142 978€.

Suite à la délibération du 7 Juillet 2020 et les dispositions de l'article L2122-22 3° du CGCT qui permet au maire dans le cadre de ses délégations de procéder dans la limite de 50 000€ à la réalisation d'emprunt.

Le maire informe avoir pris la décision afin de pallier le manque de trésorerie dans l'attente de l'encaissement des subventions de solliciter divers établissements de crédits. A été retenu le Crédit Mutuel pour un montant de 50 000€ au taux de 0.43% pour une durée maximum de 2 ans et 100€ de frais de dossiers.

Sujets divers :

Calendrier :

CCID : Vendredi 11 mars 2022 à 14 h

Commission associations : Il est urgent de lancer les appels à demandes de subventions, dernière limite : 21 mars et de caler la réunion d'attribution avant le vote du budget.

Commission voirie : La collectivité doit rendre l'examen des relevés de mètres des voiries relevés par l'agglomération avant la fin du mois. Il sera peut-être opportun dans la foulée d'étudier les priorités des routes à traiter pour 2022.

Commission assainissement : Il est important de faire un point sur l'évolution du service assainissement suite au transfert de la compétence à l'agglomération. Des schémas d'harmonisation des tarifs sont en cours, mais de devraient pas impacter la commune de Senouillac pour 2023. : date à définir

Commission bâtiment : faire un point sur les projets en cours : maison rue du lavoir et ruine de la Cruz.

Commission Finances : Une première réunion a déjà eu lieu la prochaine est prévue pour le mercredi 23/02/2022 à 14h.

Commission communication : Edition de deuxième N°2 du bulletin

Tour de garde : organisation des permanences pour les élections présidentielles.

Fin de séance à : 22h45

Prochain conseil le 15 mars 2022

Bernard FERRET	Nicolas BONDUELLE	Francine DANEL	Sylvain RICOLO	Verena VOARINO
Nicolas RAYNAL	Guilène ANDURAND Procuration à Nicolas TRICHAUD	Michel PIERIE	Marie BERGOUGNOUX Procuration à Bernard FERRET	Sandrine VILLENEUVE
Nicolas TRICHAUD	Alistair MOON	Gilles FORT	Corinne ROJO	Jacques RIVIEYRAN